# *Procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle Grellier, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Présent(e)s : Michelle Grellier, Jany Guéret, Catherine Laville, Louis Bruillot, Isabelle Camand, Jean-Philippe Barrientos, Elisabeth Rousseau, Patrice Gaborit, Véronique Villette, Michel Loiseau, Jean-Paul Boulineau, Danielle Soulat, , Serge Chevolleau, Cyril Perrin, Valérie Pajou, Franck Mazoué, Laurent Carudel, , Fabien Chaigneau, Stéphanie Eriteau, Nathalie Allais, , Maxime Marionneau, Philippe Touze, , André Grassineau, Karine Racaud, Angélique Pasquereau, , , Frédérique Trichet.

Absent(e)s Fabrice Pondevie (pouvoir à Danielle Soulat), Saliha Regnault (pouvoir à Stéphanie Eriteau), Séverine Pajaud (pouvoir à Louis Bruillot), Maïlys Menezo (pouvoir à Fabien Chaigneau), Jean-Louis Tessier (pouvoir à Angélique Pasquereau), Jean-Alain Netser (pouvoir à Frédérique Trichet), Stéphanie Routhiau (pouvoir à Karine Racaud jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Laurent Carudel

Madame la MAIRE fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Madame la MAIRE ouvre la séance.

Madame la MAIRE informe le conseil municipal de la prise de fonctions de la nouvelle directrice générale des services de la commune, Mme Soledad MELON.

Laurent CARUDEL est désigné secrétaire de séance.

Le PV du Conseil municipal du 5 juillet 2023 est arrêté sans observations.

Madame la MAIRE informe le conseil des décisions prises au titre de ses délégations.

Angélique PASQUEREAU demande à quelle école correspond l'acquisition équipements frigorifiques pour la chambre froide et la salle de préparation froide pour le restaurant scolaire.

Madame la MAIRE répond que cet investissement correspond à l'école Odette Roux d'Aubigny, pour la remise en état après une panne et l'agrandissement de la chambre froide.

Madame la MAIRE précise que le devis complémentaire pour l'aménagement des deux cabinets médicaux dans les locaux de l'ancienne Poste correspond au rajout d'une pompe à chaleur et d'une arrivée d'eau.

Madame la MAIRE donne le détail des tarifs fixés pour le marché des producteurs-créateurs.

## Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Madame la MAIRE explique que la loi du 21 février 2022 relative à la simplification de l'action publique locale a créé la figure de Référent déontologique, avec pour mission l'accompagnement des élus dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal et le conseil sur les mesures à prendre en cas de sollicitation de représentants d'intérêt. Le Référent déontologue est saisi par la collectivité à la demande du maire ou d'un élu(e). Ses avis son consultatifs.

Madame la MAIRE propose de désigner les membres de la liste constituée par la Maison des Communes de Vendée et de fixer leur rémunération à 80 euros brut par personne et par dossier, 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée et 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée plus le remboursement des frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Décision Modificative BP 2023**

Madame la MAIRE présente les termes de la décision modificative. Pour les deux opérations « Extension du Centre de Loisirs et Pôle Culturel il s'agit de pouvoir finaliser comptablement les programmes, par des ajustements de faible montant.

Madame la MAIRE explique que le versement à La Roche-sur-Yon Agglomération correspond aux sommes à verser dans le cadre du transfert de la compétence eau qui n'avaient pas été inscrites au Budget. Les crédits nécessaires seront imputés à l'emprunt d'équilibre.

Madame la MAIRE explique que la dernière écriture est une opération d'ordre sans impact financier, correspondant au remboursement de la TVA de l'Ilot commerce par Oryon. Une délibération avait été déjà prise à ce sujet mais il est nécessaire de compléter l'écriture par cette nouvelle délibération.

**Aménagement allée du Moulin aux Clouzeaux - Demande de Fonds de Concours à La Roche-sur-Yon Agglomération**

Madame la MAIRE explique que le Pacte Financier et Fiscal avec LRSY Agglomération fixe à 800 000 € le montant des fonds de concours pour Aubigny-Les Clouzeaux pour l'ensemble du mandat. Jusqu'à présent, la commune n'en a pas bénéficié.

Dans un souci de bonne gestion financière, Madame la MAIRE propose de demander dès maintenant le versement des fonds pour trois projets :

Aménagement allée du Moulin – Les Clouzeaux Montant total 248 603 € HT Fonds de concours sollicité 100 000 €

Extension restaurant scolaire – Les Clouzeaux Montant total 334 018 € HT Fonds de concours sollicité 80 000 €

Ilot Commerces Grand'rue – Aubigny Montant total 1 428 964,40 € HT Fonds de concours sollicité 350 000 €

Philippe TOUZE demande si la somme est fixe sur le mandat.

Madame le MAIRE dit qu'en effet cette subvention n'est pas soumise à des critères particuliers d'éligibilité, chaque commune décide des projets pour lesquels elle sollicite la subvention.

André GRASSINEAU demande si le montant attribué est proportionnel au nombre d'habitants de chaque commune.

Madame la MAIRE confirme et précise que le Président de l'Agglomération a évoqué une possible rallonge sur la fin du mandat.

Arrivée de Jean-Paul BOULINEAU

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Extension du restaurant scolaire des Clouzeaux – Demande de Fonds de Concours à La Roche-sur-Yon Agglomération**

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Îlot Commerces Grand 'Rue – Demande de Fonds de Concours à La Roche-sur-Yon Agglomération**

Question adoptée à l'UNANIMITE

**RIFSEEP : Actualisation des Groupes – Emplois - Montants**

Franck MAZOUE rappelle que les principaux éléments de la rémunération des fonctionnaires territoriaux sont le Traitement, qui dépend du grade, et le Régime indemnitaire, qui dépend du poste occupé. En effet, deux agents peuvent avoir le même grade mais occuper des postes différents en termes de responsabilité ou pénibilité, par exemple.

Le régime indemnitaire des fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle (RIFSEEP) est composé de l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertise) versé mensuellement et du CIA (complément indemnitaire annuel).

L'IFSE est versé en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées. Ces fonctions sont classées au sein de différents Groupes-Emplois.

Franck MAZOUE dit que cette délibération fixe le cadre, en établissant les plafonds aux niveaux fixés par décret. La collectivité se laisse aussi la marge nécessaire pour ouvrir la réflexion sur une revalorisation des IFSE.

Pour le CIA, qui doit apparaître obligatoirement dans la délibération même s'il n'est pas mis en application, il est proposé de fixer le plafond à 10% du RIFSEEP.

Les Groupes-Emplois sont également revus pour disposer d'une palette plus large pour des recrutements récents ou futurs, comme par exemple la création d'un poste de DGS ou le recrutement d'une Auxiliaire de puériculture en tant qu'ATSEM.

Karine RACAUD demande si le CIA va être supprimé.

Madame la MAIRE dit qu'il ne sera pas versé sous la forme de CIA en lien avec les objectifs fixés à l'agent. En effet, l'application du CIA telle qu'elle avait été décidée en 2017 a suscité beaucoup d'incompréhension, et été mal accepté aussi bien par les agents que par les encadrants. En outre, les faibles montants du CIA ne contribuent pas à la motivation.

Madame la MAIRE dit qu'elle préfère proposer une revalorisation des IFSE, à un horizon de 6 mois, afin de permettre la réflexion et concertations nécessaires. En revanche, avant la fin de l'année, elle espère pouvoir proposer le versement de la prime pouvoir d'achat à tous les agents. Cette prime est obligatoire pour la fonction publique d'Etat et Hospitalière, mais facultative pour les collectivités locales.

Madame la MAIRE précise que le décret permettant l'application de la prime pouvoir d'achat n'est pas encore sorti. En attendant, un projet sera présenté lors d'une prochaine commission Ressources Humaines.

Madame la MAIRE dit que pour le CIA, la réflexion reste ouverte. Sur le papier le CIA semble cohérent, mais dans la réalité le dispositif ne permet pas d'attendre les objectifs poursuivis.

Karine RACAUD confirme qu'en effet l'obligation d'appliquer le CIA était mal vécue par les chefs de service.

Madame la MAIRE confirme mais précise qu'il est obligatoire de l'inscrire dans la délibération.

Karine RACAUD dit que ce dossier a été examiné lors du CST du 12 septembre. Elle dit avoir été sollicitée tardivement en absence d'élus titulaires.

Madame la MAIRE indique qu'il y avait 3 élus titulaires sur le 4 au CST du 12 septembre, qui est organisé le mardi à la demande des représentants du personnel.

Franck MAZOUE confirme que les réunions du CST sont déplacées aux mardis pour avoir plus d'agents présents.

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Créations et suppressions de poste**

Madame la MAIRE explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique et un poste d'Adjoint administratif. Elle précise qu'il ne s'agit pas de créations nettes de postes mais de remplacements d'agents partis. Il est nécessaire de créer le poste correspondant précisément au grande de l'agent recruté.

Une fois par an le tableau des effectifs et mis à jour et les postes non occupés sont supprimés.

Question adoptée à l'UNANIMITE

Arrivée de Stéphanie ROUTHIAU

**Acquisition d'une parcelle située Grand'rue à Aubigny**

Jany GUERET explique qu'en 2019 La Compagnie Vendéenne du logement s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier pour la réalisation d'un programme de logements sociaux. Ensuite, avec le confinement, l'opération a tardé à démarrer et connu des difficultés économiques.

L'opération comprenait 20 logements en locatif social pur et 7 en accession à la propriété. Finalement, l'équilibre financier n'a pas été trouvé pour les PSLA (location-accession) et l'ensemble a été transformé en locatif social, soit 27 logements.

Pour permettre au bailleur de retrouver l'équilibre financier et réaliser l'opération sans repartir à zéro, la commune se porte acquéreur de la maison situé au 57 Grand'rue, afin de constituer une réserve foncière. Après une négociation assez difficile, un accord de prix a été trouvé.

Jany GUERET précise que le dossier a reçu un avis favorable de la Commission Urbanisme, considérant que cet achat constitue une opportunité foncière intéressante pour un projet futur à définir, et permet de confirmer la construction de 27 logements alors qu'on connait la nécessite de logements sur la commune.

Karine RACAUD demande si l'objectif est de démolir la maison existante.

Jany GUERET répond qu'en effet la maison ne peut pas être louée dans l'état. Mais rien ne dit que ce patrimoine restera dans le domaine public, la commune restera ouverte si un possible acquéreur se montre intéressé. Au total, cette décision permet de constituer une réserve foncière intéressante à un prix acceptable et de concrétiser la construction de 27 logements.

Stéphanie ROUTHIAU dit qu'on lui avait dit qu'il était question d'aider la Compagnie Vendéenne du Logement pour une maison médicale.

Jany GUERET répond que non, il s'agit bien de la construction de logements, ce n'est pas une opération pour des professionnels de santé. Il précise que la commune n'est pas intervenue ni sur le montage de l'opération ni sur son financement.

Angélique PASQUEREAU dit que la démolition rajouterait environ 100-200 €/$m^2$

Karine RACAUD demande si les propriétaires avaient prévu de vendre à des particuliers.

Jany GUERET dit qu'ils se sont tournés vers la mairie pour avoir une réponse rapide.

Angélique PASQUEREAU dit que les propriétaires avaient acheté plus cher, environ 150 000 €.

Madame la MAIRE dit qu'au départ c'était le prix souhaité par les vendeurs. De toutes façons rien n'empêche la mairie de revendre en l'état s'il y a un intéressé. Mais cette acquisition permet de débloquer le projet de construction des logements.

Jany GUERET rappelle que la commune est en retard sur ses objectifs de création de logements, et qu'il s'agit d'une opération dense, 27 logements en une seule fois. Il est très important qu'elle se concrétise.

Stéphanie ROUTHIAU demande si la mairie va avoir un droit de regard sur le projet.

Jany GUERET présente les visuels communiqués par la Compagnie du Logement et précise qu'une réunion sera organisée prochainement avec eux.

André GRASSINEAU rappelle qu'en commission il a été souligné la question du stationnement.

Jany GUERET dit que justement dans le cadre de la même opération une bande de terrain est cédée à la commune pour la réalisation de places de stationnement.

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Rétrocession à la commune d'une bande de terrain située rue Louise Michel à Aubigny**

Jany GUERET présente dans la suite du dossier précédent la proposition d'acquisition d'une bande de terrain qui permettra à la commune d'améliorer les conditions de stationnement à la périphérie immédiate du groupe scolaire Odette Roux. La cession se fait à l'euro symbolique.

Madame la MAIRE dit qu'il y aura une réflexion à venir sur la forme de l'aménagement.

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Transfert dans le domaine public communal d'une voie et des équipements Allée des Vergnes aux Clouzeaux**

Jany GUERET explique qu'il s'agit de la reprise dans le domaine communal des équipements communs d'un petit lotissement fait par des propriétaires privés.

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Rénovation et extension des vestiaires de la salle des sports d'Aubigny – Approbation du programme**

Jean-Philippe BARRIENTOS présente l'étude de faisabilité de l'opération, réalisée par l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée. Il présente les objectifs définis pour les besoins des clubs de Handball et Football et les espaces mutualisés, ainsi que le schéma d'implantation et les surfaces intérieures.

Frédérique TRICHET demande quels sont les changements par rapport au projet initial.

Madame la MAIRE précise qu'il y aura une extension de la salle de quelques mètres liée au déplacement de la table de marques, du côté opposé aux tribunes. Également, il n'y aura pas finalement d'étage rajouté, ni de coursive. Les vestiaires et le club house suivront le dénivelé du terrain.

Jean-Philippe BARRIENTOS présente l'estimation financière globale de 1 997 000 € TTC. Il précise qu'il faudra rajouter à ce montant le remplacement du revêtement de sol et le coût de l'assurance Dommages ouvrage. Il présente le calendrier prévisionnel.

Philippe TOUZE dit que la précédente majorité avait prévu de refaire une main courante du terrain.

Jean-Philippe BARRIENTOS dit que la question n'a rien à voir avec le dossier en délibération. Une fois arrêté le projet d'extension des vestiaires, la question de la nouvelle main courante sera étudiée. Il faut savoir que ça représente un coût de 175 000 € pour un seul terrain.

Philippe TOUZE dit que s'il y a un accident et qu'un enfant se blesse la mairie sera responsable.

Jean-Philippe BARRIENTOS précise que les poteaux ont été sécurisés cet été, ils ne vont pas tomber.

Catherine LAVILLE dit que l'association elle-même avait freiné pour attendre le projet d'extension de la salle.

Philippe TOUZE dit qu'il faudrait vraiment faire le remplacement en 2024, que les dirigeants voient une urgence.

Jean-Philippe BARRIENTOS dit qu'il a parlé le jour même avec les dirigeants du club. Les Services Techniques ont fait un travail remarquable sur la sécurisation des terrains. Et ce sera inscrit au budget 2024.

Maxime MARIONNEAU dit qu'un jour il y aura peut-être un projet de terrain synthétique.

Karine RACAUD demande ce qui sera fait pour la tribune qui a brûlé.

Jean-Philippe BARRIENTOS rappelle qu'il faut faire les choses dans l'ordre. Le feu a brûlé tout l'arrière. Il faut réparer le tout dans un premier temps, pour ensuite remplacer la tribune. Peut-être qu'elle ne sera pas remplacée au même endroit, la réflexion est en cours avec le club. Bien sûr que la tribune sera remise, une fois le bon emplacement décidé.

Le programme est adopté à l'unanimité

Madame la MAIRE présente la proposition de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Madame la MAIRE dit que le travail avec l'Agence a été de qualité et a permis d'éclairer les choix de la mairie, c'est pourquoi il est proposé de continuer de travailler avec eux.

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Conseil des Sages – Actualisation de la Charte de Fonctionnement et du Règlement intérieur – Validation des membres**

Isabelle CAMAND précise que la Charte du Conseil de Sages porte sur le rôle et les objectifs, et le Règlement sur le fonctionnement.

Sur la partie durée et renouvellement des mandats, il est proposé une modification permettant le renouvellement des mandats une fois.

Isabelle CAMAND dit que parfois il y a un manque de candidats alors que des Conseillers sages en fin de mandat seraient partants pour continuer.

Madame la MAIRE dit que les mandats sont ainsi portés à 2 fois 6 ans.

Isabelle CAMAND donne lecture à la liste des membres du Conseil.

Madame la MAIRE précise qu'il n'est pas obligatoire de délibérer mais qu'il est important d'acter officiellement la composition du Conseil des Sages.

Isabelle CAMAND souligne qu'il s'agit d'une instance certes consultative mais forte de propositions et d'actions très importantes, notamment sur la citoyenneté.

Frédérique TRICHET demande comment s'organise la Rando du Conseil de sages en termes de sécurité, avec la chasse.

Isabelle CAMAND précise que la Rando du Conseil de Sages du 1er octobre a pour objectif le renfort du lien entre les bourgs. Il y a des départs groupés organisés, mais également chacun peut partir de chez soi pour se retrouver à La Frogerie pour un pique-nique et un après-midi de jeux, avec un apéritif offert par la mairie.

Frédérique TRICHET demande si les chasseurs devront rentrer chez eux à 11h30.

Isabelle CAMAND dit qu'elle demandera au Conseil des Sages de prendre contact avec la société de chasse

Louis BROUILLOT demande comment font les chasseurs en général par rapport aux marcheurs et coureurs.

Frédérique TRICHET répond que les promeneurs ne rentrent pas sur les champs, et que les chasseurs font attention sur les sentiers.

Question adoptée à l'UNANIMITE

**Convention Vendée Eau pour installation d'un poteau de défense incendie allée du Moulin - Autorisation de signature**

Michel LOISEAU présente les termes de la convention à signer avec Vendée Eau pour l'installation d'un poteau pour la défense incendie.

Question adoptée à l'UNANIMITE

## Questions diverses

Information sur l'éclairage public :

Cyril PERRIN :

- Modification des horaires d'éclairage pour tenir compte des besoins des habitants : démarrage à 06h45 – extinction à 21h30 tous les jours de la semaine (dimanches compris) à partir du 1er octobre
- Relamping : programme de remplacement des lampes à incandescence par des leds reconduit pour 6 ans.
- Avec le financement du Fonds Vert et du Sydev, 25 luminaires vont être remplacés par des équipements plus économes en énergie (Remplacement des « boules » aux Clouzeaux)

Madame la MAIRE souligne que ce sont des mesures qui vont dans le bon sens. Les horaires d'éclairage public sont un peu élargis, mais ça reste réduit par rapport au passé.

Cyril PERRIN précise qu'avec ces nouveaux horaires on passe de 600 à 780 heures d'éclairage par an, contre 1 200 heures en moyenne en Vendée. Ca reste raisonnable mais plus en accord avec les besoins des habitants.

Karine RACAUD demande comment ça se passe pour les secteurs où il n'y a pas d'éclairage et les enfants rentrent dans le noir.

Cyril PERRIN dit que les utilisateurs doivent le signaler au Sydev, mais que sur le département l'orientation n'est pas d'augmenter l'éclairage à tout va. Mais il faut examiner au cas par cas.

Commissions Intercommunales :

Madame la MAIRE explique l'intention de La Roche-sur-Yon Agglomération d'augmenter le nombre de commissions intercommunales dans l'objectif de faciliter la participation des élus communaux. Elle rappelle que les tableaux ont été adressés aux Elus pour qu'ils se placent librement. S'il y a un désaccord, la règle 3 représentants de la majorité / 1 représentant de la minorité sera appliquée.

Angélique PASQUEREAU demande si sur la Commission Equipements sportifs un siège pourrait être attribuée à Jean-Alain NESTER, qui avait commencé à suivre cette thématique.

Madame la MAIRE confirme qu'un siège sera attribué à la minorité.

PLU – Zones Humides

André GRASSINEAU dit que les exploitants et les propriétaires ne sont pas d'accord avec le découpage qui est en train de faire la Chambre d'Agriculture, et demande si la mairie peut intervenir.

Jany GUERET dit que la mairie doit attendre que la Chambre finisse sa proposition, la présentation est prévue mi-novembre. La question sera suivie de près, car il peut en effet avoir des inquiétudes au niveau de la profession.

Accueil Nouvelles Entreprises :

Valérie PAJOU rappelle que l'Accueil de 20 nouvelles entreprises est organisé le 19 octobre.

Tribune Mag :

Angélique PASQUEREAU demande la parole

Intervention de Mme Pasquereau :

Mme le maire je souhaiterais intervenir quelques minutes si vous le permettez.

Vous avez affirmé lors de votre élection le 11 mars 2023 vouloir travailler avec la minorité. Je vous cite :

Les conseillers d'opposition ont également un rôle important à jouer dans le conseil. Le débat, la contradiction, l'ouverture sont indispensables à l'exercice de la démocratie. Aussi, je souhaite pouvoir compter sur chacun de vous, que tous les membres du conseil municipal, membres de la majorité ou de la minorité, puissent travailler ensemble, dans les commissions. La variété de nos expériences et de nos points de vue constituera une richesse pour mener à bien les affaires de la commune.

Maintenant laissez-moi vous lire votre tribune qui va paraitre dans le prochain magazine communal :

Pour commencer :

De l'iceberg, vous ne voyez que la partie visible, tandis que nous œuvrons avec la partie immergée.

Alors que tout le monde se rassure, nous n'avons pas laissé de cadavres dans les placards !

Tout comme vous, en début de mandat nous avons du prendre connaissance et nous imprégner des différents dossiers et affaires de la commune, mais ce n'est pas pour autant que nous avons affirmé avoir découvert des choses cachées.

Vous dites aussi :

Après notre élection, nous avons dû faire face à une situation difficile. Depuis trois ans, la sérénité nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité n'était pas au rendez-vous.

Et bien justement, vous avez si souvent fait remarquer le manque de « bienveillance » du maire précédent alors pourquoi écrire ce genre de propos ?

Vous écrivez :

Les dissensions et les démissions au sein de l'ancienne majorité municipale ont perturbé les premières années du mandat et se sont soldées par le déclenchement de nouvelles élections par le Préfet.

Alors permettez-moi de vous rappeler que vous avez aussi eu 2 démissions précédemment, puis une autre sur ce nouveau mandat. Je dirais que c'est la vie d'une équipe.

Ensuite vous dites :

Au sein des services municipaux, de nombreux départs imposent une période de transition pendant laquelle nous œuvrons à des recrutements et au maintien du service aux habitants, en nous appuyant sur le professionnalisme des agents en place que nous remercions.

Nous avons tous chacun des relations avec des agents qui ne sont plus là pour vous dire que ce n'est pas de notre fait s'ils ont quitté la collectivité. Nous ne sommes aucunement responsables du départ des 9 agents si je ne me trompe pas.

Pour poursuivre vous écrivez :

> Côté projets, l'absence de concertation avec les usagers les rendait inadaptés aux besoins. Nous avons lancé le dialogue et sommes maintenant en capacité de proposer la réalisation de vestiaires sportifs, une maison médicale aux Clouzeaux et bientôt la rénovation de l'école Odette Roux.

Que les projets que nous avions travaillés ne soient pas de votre goût passe mais dire qu'ils ne sont pas adaptés pour justifier que vous ne les réalisiez pas tout de suite est un peu fort.

Vous affirmez enfin :

> Côté finances, le manque de rigueur a conduit à des dépassements dans les prévisions budgétaires de certaines opérations, notamment la création de la cuisine centrale. Pour d'autres projets, comme par exemple les courts de tennis, ce sont de mauvais chiffrages qui ont bloqué la réalisation. Le suivi des finances et l'anticipation sont aujourd'hui plus indispensables que jamais dans un contexte financier contraint.

Je précise que pour le dépassement de budget du projet de la cuisine centrale, nous sommes allés de surprise en surprise en retrouvant des recommandations des services de l'état quant à des préconisations pour la cuisine à Aubigny qui n'avaient toujours pas été réalisées 2 à 3 années après !!! Nous avons dû parer à l'urgence pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Pour les équipements sportifs, il me semble que les plans de l'agrandissement de la salle de sport ne sont pas trop différents de ceux de départ.

Pour les courts de tennis, si le budget ne permet pas de réaliser les 2 cette année, vous auriez peut-être pu en faire au moins un. Je crois savoir que les clubs sont en attente.

Mais à l'inverse, cela ne vous empêche pas de faire d'autres projets comme le rachat du restaurant de l'école St Joseph, la maison Brisseau ou le cabinet médical des Clouzeaux.

Que nous n'ayons pas les mêmes priorités je peux le concevoir mais entendre que rien n'a été fait ou que le budget de la commune a été mal géré me dérange.

Madame la MAIRE indique que certains surcoûts très importants, par exemple sur le court du tennis, relèvent d'un chiffrage erroné.

Jean-Philippe BARRIENTOS confirme que le projet sur le court de tennis a dû être entièrement repris. Aux Clouzeaux le club a accès à deux salles, ce n'est pas rien. Celui d'Aubigny débute l'année prochaine. Le plan d'investissements sera établi sur les 3 prochaines années.

André GRASSINEAU dit qu'une altercation a eu lieu lors de la dernière commission Transition Ecologique, qu'il espère que ce genre d'incident ne se reproduira pas.

Cyril PERRIN dit que le jour de la Commission il avait eu une journée difficile et qu'il n'a pas accepté qu'on traite les fonctionnaires de fainéants, qu'il a pris les propos pour lui en raison de sa fatigue. Il s'excuse pour cet incident.

L’ordre du jour étant épuisé et sans autre demande de prise de parole, Madame la MAIRE déclare la séance terminée.

PV du 20 septembre 2023 arrêté lors de la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2023

Ont signé la Présidente et le Secrétaire de séance :

| | |
|---|---|
| Michelle GRELLIER, présidente | Laurent CARUDEL, secrétaire de séance |